

comme de l'assistance sociale mais bien comme une pension.

Il y a plusieurs années, les libéraux préconisaient un programme national de pensions. Ils trouvaient opportun d'établir un tel régime qui, à leur avis, constituait un progrès remarquable. Je m'étonne de voir que si peu de parlementaires sont prêts à attribuer une part du mérite aux syndicats qui ont été les pionniers dans ce domaine et qui ont fait accepter par tous l'idée d'un programme national de pensions. Je m'étonne que si peu d'entre eux se rappellent les efforts que les syndicats déployaient à cette fin bien avant que les hommes politiques s'en occupent.

Quand on examine la situation au pays, on constate que plusieurs entreprises ont des régimes de pension assez convenables et qu'elles attendent seulement que le gouvernement prenne l'initiative pour les intégrer à un plan national leur assurant un champ d'action beaucoup plus large qu'actuellement. Pendant nombre d'années le PSD a préconisé des mesures à cet égard et les plans qui sont à l'étude aujourd'hui ont été exposés ici même par notre parti à plusieurs reprises. Il est étonnant de voir maintenant combien peu les opinions diffèrent en ce qui concerne ces plans.

Si la fortune lui sourit lors des prochaines élections, il est à peu près sûr qu'aux élections suivantes le gouvernement conservateur accordera une prestation de \$75. Dans sa situation actuelle, le gouvernement y songe, mais, ayant fait preuve de plus de prévoyance, nous en avons déjà compris la nécessité il y a bon nombre d'années, et nous recommandons, depuis longtemps déjà, une pension de \$75. A cet égard, il ne faut pas oublier qu'en formulant cette recommandation relative à la pension de \$75, nous n'étions pas sans comprendre qu'il faudrait un jour limiter les montants versés par les gouvernements en vertu du prétendu programme national qui est, depuis un certain nombre d'années, en vigueur au Canada. Nous savions qu'il faudrait, un jour, étudier l'insertion éventuelle, dans la mesure instituant le plan de pension national, d'un article prévoyant un régime à participation. Nous avons donc proposé de procéder de la même façon que pour l'assurance-chômage.

D'après cette méthode, le gouvernement fédéral serait chargé de l'application du programme, comme c'est d'ailleurs le cas maintenant. Mais il prélèverait et garderait aussi les fonds ainsi perçus, dans tout le pays, sur le revenu de tout employé dans l'industrie et de toute personne établie à son propre compte.

Ces gens verseraient leurs cotisations au gouvernement fédéral, qui serait le fidéicommissaire de leur caisse de pension.

Nous estimons aussi qu'on devrait demander aux employeurs de verser des cotisations. L'employé moyen ne peut plus mettre suffisamment d'argent de côté, par lui-même, en vue de sa retraite. En toute justice, nous ne comptons pas, je pense, que les ouvriers ou les citoyens moyens épargnent pour leurs vieux jours. Sinon, nous ne serions pas honnêtes, car si nous revenons de 15 ou 20 années en arrière, nous pouvons nous rappeler qu'un fonds de pension maximum de \$10,000 produisait \$100 ou \$150 par mois, ce qui suffisait à assurer un niveau de vie assez élevé à l'époque. Cependant, du point de vue du pouvoir d'achat, cette somme serait tout à fait insuffisante aujourd'hui, et ceux qui ont participé à des programmes de ce genre constatent maintenant qu'ils ne touchent que la moitié des pensions qu'ils escomptaient. Aucun pays ne voudrait sciemment imposer de telles conditions aux ouvriers qui cherchent à assurer leur propre programme de pension.

Au Canada, le civisme a fait des progrès tels que nous prenons maintenant nos vieillards en charge. Nous allons maintenant nous occuper davantage des gens qui, en raison de leur âge, ne peuvent plus se casser. D'ailleurs, ce facteur se modifie très rapidement. Dans ma propre circonscription, bien des gens de 50 ans environ qui se cherchent de l'emploi sont jugés inaptes du point de vue des employeurs. Ces gens cherchent des emplois qu'ils sont physiquement capables d'occuper, mais on leur répond qu'ils sont trop vieux. En effet, dans les mines, non seulement les gens sont-ils trop vieux à 50 ans, mais ils sont déjà trop vieux à 40 ans, et certaines entreprises minières abaissent leurs normes afin de pouvoir dire à ceux qui demandent des emplois qu'ils sont trop âgés s'ils approchent de la quarantaine.

L'évolution de la technocratie et de l'embauche nécessite la mise en œuvre immédiate d'un programme contributif de pension, permettant aux travailleurs de contribuer sur leurs revenus afin qu'on leur accorde l'occasion, dans bien des cas, de travailler au delà de l'âge qui est maintenant considéré comme acceptable pour un emploi. Le fait qu'ils contribueraient à un plan de pension signifierait que leur âge ne serait plus un facteur et permettrait de prolonger leur période d'emploi.

Divers gouvernements ont étudié la question à maintes reprises dans l'espoir de trouver une solution au problème sans se compromettre eux-mêmes. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'il y a quelques années, le gouvernement libéral, par l'intermédiaire